QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), il est par le présent avis public annoncé que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adoptera le budget 2026 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **mercredi 17 décembre 2025 à 20 h**, à la salle du conseil municipal située au 3000, chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Prenez avis également que, tel que prévu à la Loi, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 3e^{e} jour de décembre 2025.

Louis Pilon, *M.Sc., M Éd., DESSAP*
Greffier et Directeur des Services juridiques